

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOQUIER, Maire.

Sont présents : BOQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, ~~TIERLE Jean-Paul~~

Absents excusés : TIERLE Jean-Paul (pouvoir donné à BOQUIER Marie-Paule)

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 14 novembre 2022. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal présent est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2022-047 : Instauration tarification Sociale Restauration Scolaire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Etat a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la Dotation Solidarité Rurale. Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La Commune, éligible à cette mesure, et l'accès à la cantine pour les plus démunis permettrait de bénéficier d'au moins un repas équilibré par jour.

Le principe est le suivant : une subvention de 3 Euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé 1 Euro aux familles d'enfants de classes de maternelle ou élémentaire. L'aide financière sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 Euro.

Le remboursement par l'Etat se fera sur la base d'une déclaration auprès de l'état des repas facturés à 1 Euro ou moins.

Madame Le Maire propose ainsi l'application d'une tarification sociale à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF ou autre organisme de versement de prestations sociales, comme suit :

| <i>QUOTIENT FAMILIAL</i> | <i>TARIF</i> |
|--------------------------|--------------|
| < 1000 €uros | 1.00 €uro |
| De 1001 à 2000 €uros | 2.70 €uros |
| >2000 €uros | 3.00 €uros |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de fixer la tarification sociale à 3 tranches selon le tableau ci-dessus,
- Dit que cette tarification sociale est applicable à compter du 1er janvier 2023.
- Autorise Madame Le Maire à faire toutes des démarches relatives à ce dossier et à signer tous les documents nécessaires à cette mise en place.

Délibération 2022-048 : Tarifs de la garderie scolaire et des repas adultes pris à la cantine scolaire pour l'année 2023

Madame Le Maire rappelle que la garderie scolaire fonctionne du lundi au vendredi :

- Le matin de 7h30 à 8h50
- Le soir de 16h15 à 18h30
- Le mercredi de 7h30 à 8h30
de 12h00 à 12h15

Ce service est assuré par un agent communal.

Le tarif de la garderie scolaire reste à **1,00 €uro par jour** (matin et ou soir) à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le tarif de la cantine scolaire pour les adultes intervenants en classe, ou les stagiaires se maintiendra à 4.50 €uros pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'appliquer au **1^{er} janvier 2023** les tarifs communaux déclinés ci-dessus.

Délibération 2022-049 : Réalisation d'un emprunt, financement investissement remboursable sur une durée de 15 ans.

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de contracter un emprunt pour le financement de la « Construction de la Halle Couverte et de l'Amélioration énergétique de la Salle polyvalente ».

Une consultation auprès Crédit Agricole Centre France a été faite pour un montant de 222 000.00. D'autres établissements bancaires ont été consultés mais n'ont pas donné suite ou ne proposent plus d'emprunts aux collectivités.

Après analyses des propositions, Madame Le Maire propose de contracter un prêt sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole Centre France.

Montant : **222 000 €**
Durée : **15 ans**
Echéance constante : **4 656.99 €uros**

Taux d'intérêts : **3.15 %**
Périodicité : **Trimestrielle**
Frais de dossier : **0,10%**

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt pour le financement des travaux énumérés ci-dessus.

Considérant que les clauses et conditions proposées par l'établissement bancaire sont de nature à préserver les intérêts de la Commune de VITRAC et à assurer la réalisation de l'emprunt dans les conditions conformes aux instructions en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions fixées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt ;
- **S'ENGAGE** à inscrire pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire les sommes nécessaires au paiement au budget primitif de chaque année.

Délibération 2022-050 : Réalisation d'un emprunt à court terme de 2 ans en attente du remboursement du FCTVA pour le projet d'investissement de « Construction de la Halle Couverte et de l'Amélioration énergétique de la Salle polyvalente ».

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de contracter un emprunt pour le financement de la « Construction de la Halle Couverte et de l'Amélioration énergétique de la Salle polyvalente ».

Une consultation auprès Crédit Agricole Centre France a été faite pour un montant de 135000€. D'autres établissements bancaires ont été consultés mais n'ont pas donné suite ou ne proposent plus d'emprunts aux collectivités.

Après analyses des propositions, Madame Le Maire propose de contracter un prêt sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole Centre France.

Montant : **135 000 €**
Durée : **2 ans**

Taux d'intérêts : **2.48 %**
Frais de dossier : **0.10 %**

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt pour le financement des travaux énumérés ci-dessus.

Considérant que les clauses et conditions proposées par l'établissement bancaire sont de nature à préserver les intérêts de la Commune de VITRAC et à assurer la réalisation de l'emprunt dans les conditions conformes aux instructions en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions fixées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt ;
- **S'ENGAGE** à inscrire pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire les sommes nécessaires au paiement au budget primitif de chaque année.

Délibération 2022-051 : Réalisation d'un emprunt à court terme de 1 ans en attente du virement des subventions DETR, REGION et FCS pour le projet d'investissement de « Construction de la Halle Couverte et de l'Amélioration énergétique de la Salle polyvalente ».

Madame Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de contracter un emprunt pour le financement de la « Construction de la Halle Couverte et de l'Amélioration énergétique de la Salle polyvalente ».

Une consultation auprès Crédit Agricole Centre France a été faite pour un montant de 432000 € D'autres établissements bancaires ont été consultés mais n'ont pas donné suite ou ne proposent plus d'emprunts aux collectivités.

Après analyses des propositions, Madame Le Maire propose de contracter un prêt sur une durée de 15 ans auprès du Crédit Agricole Centre France.

Montant : **432 000 €**
Durée : **1 an**

Taux d'intérêts : **2.44 %**
Frais de dossier : **0.10 %**

Considérant la nécessité de réaliser un emprunt pour le financement des travaux énumérés ci-dessus.

Considérant que les clauses et conditions proposées par l'établissement bancaire sont de nature à préserver les intérêts de la Commune de VITRAC et à assurer la réalisation de l'emprunt dans les conditions conformes aux instructions en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France aux conditions fixées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt ;
- **S'ENGAGE** à inscrire pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire les sommes nécessaires au paiement au budget primitif de chaque année.

Travaux en cours

*Télésurveillance du réseau de distribution d'eau potable: La réunion avec les entreprises retenues devait avoir lieu en décembre, pour l'indisponibilité d'un chef d'entreprise, elle est reportée. Un agent du CIT doit définir la date en accord avec tous, une certaine lenteur est constatée en ce qui concerne le bureau CIT

*Branchement réseau AEP : Les nouveaux raccordements au réseau d'eau potable à « La Maison Rouge » pour Le gîte et la ferme, ainsi que celui du « Marchand » ont été réalisés par l'Entreprise GUIBERT comme c'était prévu dans le cadre du vote du budget 2022

Il est à noter que les niveaux des châteaux d'eau sont bas. Les vaches sont dans les étables, les agriculteurs ont leurs propres sources privées qui sont tarées, donc ils puisent sur notre réseau d'eau potable. La source de « Fontanges » est préoccupante par son niveau très bas. Les faibles précipitations ne permettent pas d'améliorer le niveau d'eau dans les réservoirs des captages.

*Halle couverte et amélioration énergétique de la salle polyvalente : Le permis de construire devait être déposé prochainement. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a été contacté pour la mise à jour du tableau des bornes à incendie.

Le rapport de sécurité, établi par la Socotec, en lien avec le dépôt du PC, doit nous parvenir en fin de semaine. Les services de prévention du SDIS viendront début janvier pour examiner notre projet. « Cantal habitat » se charge de les convoquer

*Eclairage public : Par délibération l'éclairage public devait être éteint de minuit à 5 heures du matin sur tout le territoire de la commune. La société en charge de ces travaux subit un manque de personnel en raison de congés maladies, des problèmes d'approvisionnement de certaines pièces, ces éléments retardent la mise en place de cette coupure nocturne. Début janvier la société doit intervenir

L'éclairage public au niveau du Puech est défectueux depuis plusieurs semaines et a déjà été signalé à plusieurs reprises. C'est réparé mais au bout de quelques jours c'est à nouveau en panne

Préparation du budget primitif 2023 :

Une commission des finances est à prévoir début janvier.

Les postes dépenses envisagés sont :

- La construction de la halle couverte+ amélioration thermique et sécurité de la salle polyvalente
- la sécurisation dans le secteur « La Maison Rouge », « le Marchand » pour laquelle on peut prétendre à une subvention dans le cadre des amendes de police (Conseil départemental du Cantal).
- La suppression de lampes au niveau de l'éclairage public, mettre des lampes led dans le bourg au niveau du parking
- La fermeture du préau de l'école
- Le curage de la station d'épuration

- L'achat de tables et chaises supplémentaires pour la salle polyvalente (les devis sont en cours d'établissement auprès des Sociétés Mefrand et Lafa.

PLUi :

Un jeune couple souhaite acquérir un terrain qui rentre dans le PLUi. Un certificat d'urbanisme opérationnel va être déposé prochainement.

Mr et Mme FLORY Patrick ont eu ces derniers jours leur permis de construire à « Lavergne ». Un jeune couple a le projet de construire une maison sur un terrain familial aux « Salettes », le certificat d'urbanisme opérationnel a été délivré positif.

Questions diverses

*Le Tromp'l'œil : Une réunion avec le Président de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne » est prévue le jeudi 15 décembre à VITRAC afin de relater, échanger sur nos problématiques juridiques qui nous lie au système de gérance du multi- services . Ce lieu qui ne correspond pas un lieu de vie communal comme on l'entendait lors de sa création . Un lieu crée avec de l'argent public pour la présence d'un commerce dans notre village qui réponde aux attentes de nos administrés

*Agent des services techniques voirie : Lors de cette embauche au 1^{er} janvier 2022, l'agent, n'étant pas originaire du Cantal et afin de lui réduire les frais, il avait été convenu, au regard de la loi, de lui octroyer 50 % de remise sur son loyer.

Au vu des services rendus, le conseil municipal envisage de lui offrir des chèques cadeaux d'une valeur de 150.00 €uros.

*Règlement de l'eau : Le nouveau règlement de l'eau ayant été validé récemment, il sera consigné dans le prochain bulletin municipal, ainsi qu'inséré sur le site de la commune.

*Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2023 : Elle devra être validée avant le 2 février 2023 par le conseil d'école

*Habitat indigne : Une réunion prévue début décembre et organisée par les services de la Préfecture a été reportée à une date non encore désignée.

*Assurances communales : Les nouveaux contrats pour 2023 connaissent une hausse importante d'environ 9.90 % pour les dommages aux biens et la responsabilité civile et 6 % pour les véhicules. Groupama nous a fait parvenir ces éléments

*Lecture du mail de Coline LE DEUN : Cette administrée pose le problème de la prolifération des chats errants dans le Hameau de « Valette » et demande s'il serait possible que la commune prenne en charge la stérilisation de ces derniers.

La collectivité n'a pas cette vocation et tout un chacun est responsable de la reproduction de ses chats et doit y faire face personnellement.

*Commission traitement des déchets : Monsieur Dominique BONNET, élu de la Commune de Vitrac, membre de la commission a assisté à la réunion d'information du 24 novembre dernier qui s'est tenue à la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne ». Il ressort de l'analyse réalisée pour un cabinet comptable que la collecte représente 43% des coûts et le transport et le traitement, 47 %.

Le tri est donc primordial si on veut stabiliser ces coûts ; le verre et le plastic sont revendus.

Au 1^{er} janvier 2023, le centre de tri de Montech (Tarn-et-Garonne) ne prend plus les déchets en provenance de la CABA, de la Châtaigneraie Cantalienne, ni de Cère et Goule.

Un appel d'offre est en cours.

L'incinérateur de Rodez est saturé ; à voir Clermont-Ferrand ou Limoges

Le délai de livraison pour le nouveau camion de collecte est de 2 ans

Une pente inférieure à 5% s'impose pour les points de collecte en lien avec la technicité des camions commandés

*L'AG des donneurs de sang : Elle s'est tenue le 4 novembre dernier à la salle des Mariages de VITRAC. Un courrier de remerciements quant à l'accueil a été envoyé à la commune

*Association « Félibridge » : Cette association qui a pour vocation à sauvegarder et promouvoir la langue d'oc, propose un concert le 24 février prochain à la Salle Polyvalente de Vitrac. La location de la salle sera offerte mais une participation pour le chauffage sera demandée.

*Coupe du monde de rugby : Pour cet évènement programmé en septembre et octobre 2023, la Préfecture demande d'ores et déjà d'adopter une certaine vigilance pour la sécurité dans le cadre de l'organisation de manifestations locales à cette occasion.

*Logements communaux et sociaux : Le logement situé au-dessus de la salle des mariages est libre depuis début novembre, ainsi qu'un logement de Cantal habitat, dans le Bourg.

Une nouvelle famille avec 3 enfants arrive à « Lamartinie » vers le 20 décembre. Il y aura un enfant inscrit à l'école de Vitrac, elle rentre en CE1 début janvier 2023.

*Recette supplémentaire : Des ventes de biens immobiliers sur la commune ont généré un gain dans le cadre de la « Taxe additionnelle au droit de mutation et de publicité foncière ». Ce revenu, non inscrit au budget est de 13 333.00 Euros.

*Courrier de l'ARS : Un logement déclaré insalubre dans le bourg de la Commune, ne pourra être reloué sans travaux conséquents.

*Le Groupe Salers Evolution : Une vache « Salers » a été choisie pour concevoir l'affiche du prochain salon international de l'Agriculture à Paris. Pour cette occasion, cette entité demande le versement d'une subvention pour la promotion de la race « salers ».

*Téléphonie mobile : Le Conseil Départemental nous interpelle sur la vigilance à avoir sur certaines sociétés qui démarchent pour négocier des contrats avec les collectivités

*Demande de changement d'établissement scolaire : Une famille Vitracoise nous a fait part de son intention de changer ses enfants d'école en raison d'un mal-être ressenti par leur fille. Par un courrier envoyé à la famille, il est indiqué que la commune n'accorde pas de dérogation. Un entretien est à envisager avec l'enseignant concerné afin de comprendre et régler cette situation.

*Commission Randonnée : Une nouvelle date et à programmer en raison de l'annulation de celle prévu le 12 décembre dernier.

La mise en valeur du site du « Trou du Diable » sera à l'ordre du jour.

*Projet de méthanisation : Une rencontre entre le GAEC Calmejane Puech et les adjoints pour ce projet est à programmer en janvier. Il sera expliqué avant la dépose du dossier d'autorisation

*Délestage en électricité : L'ARS nous fait part de risque au niveau des réseaux d'eau ; la commune de Vitrac n'est pas concernée puisque la distribution d'eau potable se fait par gravitation

*Réveillon : Une demande de location de la salle polyvalente a été faite pour le 31 décembre.

*Décorations de Noël dans le bourg : Un grand merci à Nicole Muratet ainsi qu'à tous les membres CCAS pour les décorations de Noël.

*Goûter de Noël : Le traditionnel goûter de Noël organisé par le CCAS et regroupant nos aînés, et les enfants de l'Ecole aura lieu le jeudi 15 décembre, avec la remise des colis aux personnes présentes.

Les membres du CCAS porteront les colis des personnes absentes dans les jours suivants.

Prochaine réunion :

- Commission communication : Lundi 9 janvier 2023 à 20h30
- Commission randonnée : Lundi 16 janvier 2023 à 20h00
- Conseil Municipal : Mardi 17 janvier 2023 à 20h30
- Commission finances : Lundi 23 janvier 2023 à 20h30

Fin de séance. : 23h30

- **SIGNATURES**

| | |
|---------------------|--|
| BOQUIER Marie-Paule | |
| BONNET Dominique | |
| PUECH Jérôme | |
| BROUXEL Claire | |
| BILBAUT Suzanne | |
| DELRIEU Bernard | |
| DE NICOLO Sandrine | |
| LACOSTE Pierre | |
| MURATET Nicole | |

| | |
|------------------|--------------------------------------|
| PRAT Loïc | |
| TIERLE Jean-Paul | Pouvoir donné à Marie-Paule BOUQUIER |